

**JUSTICE****Conditions de travail dans les SPIP : la colère monte**

C'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase : les représentants des personnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) voient d'un mauvais œil d'être écartés des mesures décidées, à la fin de l'année 2015, pour les surveillants et personnels administratifs – mesures indemnitaires et renforcement d'effectifs notamment. Plus de un an après l'entrée en vigueur de la loi du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales et en pleine montée en puissance de la lutte contre la radicalisation en prison, les trois syndicats représentatifs des personnels des SPIP – le collectif CGT Insertion-probation, le Syndicat national de

l'ensemble des personnels de l'administration pénitentiaire (Snepap)-FSU et la CFDT Interco-justice – appellent à l'organisation d'assemblées générales d'ici à début mars, avant d'envisager les modalités d'une action nationale de grande ampleur.

Alors que les syndicats n'ont de cesse, depuis plusieurs années, d'alerter sur la dégradation des conditions de travail et le manque d'effectifs chronique des SPIP, « *des mesures historiques sont octroyées à 30 000 agents, l'administration refuse de les accorder à 4 000 personnels d'insertion et de probation. Cherchez l'erreur !* » fustigent-ils. « *Ce, alors que le point d'indice est gelé depuis 2010 pour tous les agents* », souligne Sarah Silva Descas, représentante de l'intersyndicale et cosecrétaire nationale du collectif CGT Insertion-probation. Ce motif de colère est venu s'ajouter à une liste d'attentes non satisfaites. Depuis 2008, la préaffectation des stagiaires de deuxième année sur leur futur lieu de titularisation « *a pour effet de les mettre en difficulté, sur des postes vacants, avec beaucoup de dos-*

*siers, dans des conditions dégradées* », ajoute-t-elle. « *Nous étions sur le point d'obtenir la suppression de ce système après l'été, mais le ministère a bloqué la décision pour des raisons budgétaires et politiques, car il n'était pas question de remettre en cause l'affichage des 1 000 postes prévus sur trois ans dans le cadre de la réforme pénale !* »

Egalement représentant de l'intersyndicale et secrétaire général du Snepap-FSU, Olivier Caquineau rappelle que depuis plusieurs mois, les syndicats « *demandent des discussions sur la revalorisation des corps des directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation [DPIP] et des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation [CPIP]* ». La revendication ancienne d'un passage en catégorie A des CPIP « *semble plus que jamais d'actualité, alors que, même si nous n'en faisons pas partie, la filière sociale de la fonction publique va l'obtenir* », ajoute-t-il.

La grogne monte alors que les travaux sur le premier projet de « *référentiel des pratiques opérationnelles* » des services – portant sur l'évaluation, les modalités de prise en charge, la pluridisciplinarité, en tenant compte de la création de la contrainte pénale – sont en cours. Ce document devrait être présenté en mai prochain au comité technique des SPIP. Dans le cadre du chantier sur l'évolution des métiers des personnels d'insertion et de probation, trois autres référentiels sont prévus, sur les compétences et les qualifications, la déontologie, le recrutement, la formation, sur l'organisation et le fonctionnement des services pénitentiaires d'insertion et de probation, et enfin sur le pilotage et la gestion des services. « *Les missions d'insertion et de probation ont prétendument été placées au cœur de l'exécution des peines. Pour quelle reconnaissance des personnels qui les portent ?* », interroge l'intersyndicale. Rappelant leurs revendications de longue date, les trois organisations réclament notamment « *un plan de recrutement permettant un véritable renforcement en ressources humaines dans les SPIP, inscrit dans le projet de loi de finances pour 2017* ». La mobilisation a déjà pris forme dans certains services, comme celui de la Seine-Saint-Denis, dont les personnels appelaient à un rassemblement le 11 février devant la direction de l'administration pénitentiaire. **M. L.B.**

**En bref****L'entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI)**, qui vise à favoriser l'insertion durable de personnes éloignées du marché du travail, fait l'objet d'un guide. Réalisé par la Fédération des entreprises d'insertion, en partenariat avec la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle et Pôle emploi notamment, ce document, accessible en ligne, montre que ces structures, à la fois inscrites dans le secteur concurrentiel et le champ de l'insertion, construisent des solutions d'insertion tout en répondant aux besoins des entreprises. Le guide fait aussi état des résultats des 259 ETTI qui accompagnent en moyenne 159 personnes chacune. Il pointe que 54 % des salariés intérimaires décrochent un contrat

de travail à l'issue de leur parcours en ETTI. • <http://goo.gl/H4QSLb>.

**Le Collectif pour une France accessible**

– composé de 17 organisations de personnes handicapées, âgées, de familles et d'usagers des transports ou de la voirie – condamne, à l'occasion du 11<sup>e</sup> anniversaire de la loi « handicap » du 11 février 2005, « *les attaques répétées contre l'accessibilité* ». Il juge que le dispositif des agendas d'accessibilité programmée est « *défaillant* » puisque « *près de 30 % des propriétaires* » ne les ont pas déposés plus de quatre mois après l'échéance. Le collectif dénonce les reculs en matière d'accessibilité des logements neufs introduits dans les récents textes réglementaires (voir

ASH n° 2944 du 22-01-16, page 39). Enfin, le projet de loi pour une République numérique adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 26 janvier (voir ASH n° 2942-2943 du 15-01-16, page 12) « *amoindrit l'obligation d'accessibilité numérique des sites Internet publics* », déplore-t-il. Condamnant également ces reculs, quatre associations – l'Anpimh (Association nationale pour l'intégration des personnes handicapées), la Coordination handicap et autonomie/vie autonome, le Groupement français des personnes handicapées et Vivre debout – appellent à lancer, dans les mois à venir, des mobilisations contre les textes législatifs et réglementaires relatifs à la mise en accessibilité, dont le « *point d'orgue* » serait le 11 février 2017. •